



Paris, le 7 avril 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Confédération Française de la Boucherie-Charcuterie soutient la proposition de loi visant à permettre aux salariés de certains établissements et services de travailler le 1er mai

A travers la voix de leur Confédération, les 18 000 artisans bouchers-charcutiers, cœur battant de nos centres-villes, centres-bourgs et villages, soutiennent activement la proposition de loi sur le 1^{er} mai, adoptée par le Sénat, et qui sera débattue ce vendredi 10 avril à l'Assemblée nationale.

En effet, cette proposition de loi répond à une attente de longue date des artisans bouchers-charcutiers et de nombreux salariés volontaires, pour qui cette possibilité de travailler le 1^{er} mai est une opportunité de gain de pouvoir d'achat.

Pour Jean-François Guihard, président de la Confédération Française de la Boucherie-Charcuterie : *« les artisans bouchers-charcutiers et leurs équipes attendent des députés, qui débattront ce vendredi, sens des responsabilités et respect du débat démocratique, hors de toute entrave partisane et tactique politicienne. Vendredi 1^{er} mai, nous espérons pouvoir accueillir, avec nos salariés qui le souhaitent, nos fidèles clients, désireux de remplir leurs paniers de nos viandes et charcuteries artisanales ».*

A propos de la CFBCT - Fondée en 1894, la CFBCT est l'organisation professionnelle des bouchers, bouchers-charcutiers, traiteurs. Au service des artisans, elle s'attache à mener des actions collectives valorisant la profession et à représenter et défendre le métier. Sa mission principale est d'aider la profession qu'elle représente à s'inscrire durablement dans les habitudes de consommation des Français et dans l'économie du pays. Le secteur de la Boucherie-charcuterie représente un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros et compte 80 000 personnes (chefs d'entreprise, conjoints, aides familiaux, salariés, apprentis). Dans 18 000 entreprises, des artisans bouchers